

Pour l'essentiel :

- En fonctionnement, cette DM permet l'inscription d'un complément ponctuel de recettes pour 4,6 M€, dont notamment :
 - ✓ une recette FSE de 2M€ correspondant au remboursement d'avances effectuées en 2020, 2021 et 2022. Cette recette était prévue en 2025 ;
 - ✓ un ajustement du fonds de péréquation DMTO qui entraîne une recette complémentaire de 1,3 M€ et une dépense moindre de 0,5 M€ (au titre de notre prélèvement à ce fonds). Cet ajustement est la conséquence de la mobilisation en 2024 de la totalité de la réserve nationale et il n'y aura donc plus d'amortisseur à une éventuelle baisse des DMTO en 2025.

Ces recettes complémentaires sont spécifiques à 2024 et je vous propose de ne pas les utiliser dans le but d'abonder le résultat 2024 afin de faciliter la construction du budget 2025.

- En investissement, cette DM est marquée par une diminution de dépenses à plus de 1,4 M€ en raison principalement de la réactualisation du calendrier et des coûts de divers projets.
- L'équilibre des sections est réalisé comme suit :
 - ✓ En fonctionnement, l'excédent de recettes permet d'abonder de 4,4M€ l'enveloppe « augmentation prévisionnelle de dépenses » ce qui la porte à 13,3 M€, et d'augmenter le virement à la section d'investissement de 0,6M€, pour un total de 50M€.
 - ✓ Ce virement de section permet de réaliser l'équilibre de la section d'investissement en augmentant l'enveloppe des travaux d'urgence de 1,7 M€, ce qui la porte à 3M€. Ces crédits permettront de faire face aux dépenses liées aux crues en cours de chiffrage, qui devraient avoisiner 2 M€.

De même que les compléments ponctuels de recettes évoqués ci-dessus, je vous propose de préserver au maximum ces 2 enveloppes, dans le but d'abonder le résultat 2024 afin de faciliter la construction du budget 2025.

Tableau récapitulatif par section

		Dépenses 5 138 017			Recettes 5 138 017
Fonctio. 4 550 700	Crédits nouveaux	110 000		Ajustement de recettes	4 550 700
	Ajustement de dépenses	-522 885			
	Virements internes à la section	0			
	"Augmentation prévisionnelle de dépenses"	4 386 247			
	Virement de section	577 338			
Invest. 587 317	Crédits nouveaux	327 006		Virement de section	577 338
	Ajustement de dépenses	-1 452 520		Ajustement de recettes	9 979
	Virements internes à la section	0			
	"Travaux d'urgence"	1 712 831			

L'ensemble des modifications détaillées ci-après sont retracées dans le tableau d'équilibre, en annexe 1.

1^{ère} commission – Solidarités sociales

Section	Budget total	DM2 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	183 163 690 €	-	183 163 690 €	-
Investissement	123 836 €	327 006 €	450 842 €	264,0 %
Total des dépenses	183 337 526 €	327 006 €	183 664 532 €	0,2 %

En fonctionnement, cette DM consiste à inscrire une recette liée à la lutte contre la pauvreté. Le Département s'est engagé dans le « pacte des solidarités » sur le « pilier 2 – emploi », pour lequel le soutien financier de l'Etat s'élève à 546 813 €, dont 60% nous seront versés en 2024. En investissement, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à la gestion des financements des travaux dans les habitats inclusifs pour seniors, 7 projets sont financés par la CNSA, sans cofinancement demandé au Département.

Fonctionnement

Recettes

Le pacte des solidarités qui prend la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté marque l'engagement de l'Etat aux côtés des départements dans la lutte contre la pauvreté. Le Département a souhaité s'engager sur les 3 volets du pilier 2 - Emploi du pacte des solidarités :

- Volet 1 : Préparer la mise en place de la réforme France Travail (loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi)
- Volet 2 : Développer l'offre d'accompagnement et lever les freins sociaux,
- Volet 3 : Déployer un accompagnement rénové des allocataires du RSA (2 territoires expérimentateurs : communauté des communes Adour Madiran et le bassin d'emploi de Lourdes).

Au total, le soutien financier de l'Etat relatif à cette contractualisation s'élève à 546 813 €. Les conditions financières prévoient un versement de 60% (328 088 €) en 2024 à la date de signature et le solde selon les volets en 2025 ou 2026 sur la base d'un bilan. Je vous propose d'inscrire cette recette de 328 088 €.

Dépenses

Ajustement de dépenses

Un certain nombre de virements, détaillés dans l'annexe n° 1, sont nécessaires pour financer :

- Les dépenses PCH qui sont toujours en forte hausse. Au vu des projections, + 14% par rapport à 2023, le coût 2024 devrait avoisiner 14,8 M€ contre 13,7 M€ votés au BP. Pour cette DM, je vous propose des virements à hauteur de 300 000 € dont 250 000 € depuis les lignes d'insertion et 50 000 € depuis les lignes consacrées à la rémunération des assistants familiaux, en légère diminution par rapport au mois d'août 2023. Si la projection des dépenses PCH se confirme, un nouvel ajustement sera effectué en DM3.
- Les augmentations de dépenses à l'ASE, notamment liées au fait que nous rencontrons de plus en plus de situations difficiles à gérer nécessitent le recours à des prestataires externes. Je vous propose des virements à hauteur de 200 000 € depuis le chapitre de l'APA dont les dépenses sont pour le moment stables par rapport à 2023.

Investissement

Afin de renforcer la dynamique de développement des habitats inclusifs à destination des personnes âgées, la CNSA a renouvelé son appel à manifestation d'intérêt (AMI) et mobilise des crédits pour l'année 2024 afin de financer :

- Des travaux de construction ou de réhabilitation d'espaces partagés nécessaires à la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée des habitants,
- Des travaux d'adaptabilité du bâti, de l'habitat et des logements.

Le Département des Hautes-Pyrénées a souhaité se positionner sur cet AMI afin de gérer l'instruction de ces projets et le versement des aides. 7 ont été retenus, sur les communes de Tilhouse, Juillan, Lourdes, 2 à Castelnau-Magnoac, Gerde et Vic-en-Bigorre, pour un financement total et exclusif de la CNSA de 408 758 €, donc sans cofinancement demandé au Département.

Le versement de l'aide accordée s'effectuera en 2 fois sur les modalités suivantes : 80% dans le délai d'un mois suivant la signature de la convention avec le porteur de projet et le solde à la réception des travaux. Ainsi, pour 2024, le montant des aides à verser s'élève à 327 006 €.

Je vous propose d'inscrire 408 758 € en recettes et 327 006 € en dépenses pour assurer le financement des 7 projets d'habitats inclusifs pour séniors.

Revalorisations salariales dans les Etablissements et Services médico-sociaux (ESMS)

Le 26 juin 2024, un arrêté ministériel a été publié au Journal Officiel, agréant certains accords de travail dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif. Ces accords étendent, sans concertation préalable avec les Départements, la prime « Ségur » à environ 112 000 salariés auparavant exclus, avec un versement obligatoire d'une indemnité forfaitaire de 183 euros net par mois, rétroactif au 1er janvier 2024, pour un coût total, pour les Départements, estimé à 170 millions d'euros. Pour notre Département, ce montant s'élève à 695 000 € par an.

Cependant, en raison de l'absence de prise en compte, par l'État, des conséquences de cet agrément sur les budgets des Départements, de plus en plus contraints, Départements de France appelle ses membres à ne pas mettre en œuvre cette mesure, tant que l'État n'aura pas compensé intégralement ses impacts financiers.

Dans l'attente, cette dépense n'est donc pas prévue dans notre budget.

2^{ème} commission – Solidarités territoriales

Section	Budget total	DM2 proposée	Budget total après DM
Fonctionnement	5 934 100 €	-	5 934 100 €
Investissement	18 466 261 €	-	18 466 261 €
Total des dépenses	24 400 361 €	-	24 400 361 €

En 2^{ème} commission, cette DM consiste à inscrire des recettes en fonctionnement au titre du fonds social européen (FSE) et du programme européen de coopération transfrontalière (POCTEFA) et à réajuster les crédits de paiement en investissement au regard des prévisions de demandes de paiement d'aides accordées dans le domaine de l'assainissement.

Fonctionnement

➤ Fonds social européen

L'Etat est autorité de gestion du FSE pour la période 2021-2027. Notre Département est organisme intermédiaire et gère via le service Europe l'enveloppe globale déléguée par l'Etat pour soutenir les projets en lien avec l'insertion professionnelle.

Dans ce cadre, le Département avance le FSE aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE) leur permettant de mener à bien leur projet sans attendre l'aide européenne qui est versée 2 ou 3 ans après la validation du projet. Une fois les opérations terminées, le service Europe transmet à l'autorité de gestion le montant de la subvention qu'il a mandaté et se fait rembourser, suite à un contrôle sur pièces.

La direction régionale de l'économie, du travail et des solidarités (DREETS) Occitanie a procédé à un virement de 1 960 116 € plus rapidement qu'à l'accoutumée, correspondant au remboursement d'avances effectuées en 2020, 2021 et 2022. Il convient donc d'inscrire cette recette qui était prévue initialement sur l'exercice 2025.

➤ Programme européen de coopération transfrontalière (POCTEFA)

Le Département a pris part à un projet dénommé « Pyrénées mont perdu patrimoine mondial 2 », dans lequel une étude ethnologique sur les savoir-faire du pastoralisme a été réalisée. Au sein du fonds européen de développement régional (FEDER), le programme POCTEFA 2014-2020 ayant des reliquats à attribuer, le comité de suivi et de programmation a décidé d'attribuer des subventions complémentaires aux partenaires ayant dépensé plus qu'inscrit dans leur candidature.

Dans ce cadre, je vous propose d'inscrire une recette complémentaire de 6 492 € pour le projet POCTEFA.

Investissement

- Environnement et aménagement

Au vu des demandes de versement d'aide, je vous propose de transférer 58 000 € de CP de l'AP assainissement schéma départemental des boues (AGRIENVI 2023/2) vers l'AP assainissement 2024 – subventions communes travaux (AGRIENVI 2021/3). Ce virement est rendu possible car le schéma départemental des boues n'a pas démarré.

3^{ème} commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Section	Budget total	DM2 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	21 985 398 €		21 985 398 €	
Investissement	58 995 768 €	-1 240 000 €	57 755 768 €	-2,1%
Total des dépenses	80 981 166 €	-1 240 000 €	79 741 166 €	-1,5%

En 3^{ème} commission, cette DM consiste à baisser les dépenses de -1,2M€ et les recettes de -398 779 €, suite à la réactualisation du planning et des coûts de certaines opérations d'investissement.

➤ Routes et mobilités

Investissement

Dépenses

- **Plan vélo** (AP MOBILITES 2022/1)

Dans le cadre de la première année de mise en œuvre du schéma vélo, il est nécessaire de réaliser plusieurs ajustements entre les enveloppes du plan vélo, au travers de virements internes au sein même de l'AP. Ces virements (160 500 €) permettront notamment de réaliser une première opération de travaux routiers sous maîtrise d'ouvrage départementale, à savoir la sécurisation des mobilités douces par la création d'accotements revêtus sur la RD 935 au niveau de la commune de Sombrun.

Cette opération d'un montant de 445 000 € est financée à 50 % dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) 2024 de l'Etat.

- **RD8 Aménagement Soues Bernac** (AP INFROUTRA 2020/7)
Participation aménagement RN21 (AP INFROUTRA 2020/3)

Dans le cadre de la participation du Département aux travaux d'aménagement de la RN21 section Tarbes-Lourdes, le budget voté au BP est de 100 000 €. Or, l'appel de fonds 2024 transmis par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Occitanie s'élève à 291 000 €.

Par ailleurs, le planning prévisionnel de réalisation des travaux d'aménagement du RD8 entre Soues et Bernac a évolué, conduisant à une non consommation des CP 2024 de 200 000 €. Je vous propose de virer 191 000 € de l'opération du RD 8, vers l'opération d'aménagement de la RN21.

- **RD structurantes aménagement et foncier (AP INFROUTRA 2020/5)**

Dans le cadre du projet d'aménagement du contournement Nord de Tarbes, le Département a missionné la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour réaliser une réserve foncière d'opportunité.

Afin de pouvoir réaliser l'acquisition des parcelles nécessaires au projet, ainsi que les frais d'actes correspondants, je vous propose de procéder à un virement de 40 000 € depuis l'enveloppe des travaux d'aménagement sur RD structurantes vers l'enveloppe spécifique aux aménagements fonciers structurants.

- **Bâtiments, collèges et numérique**

Fonctionnement

Dépenses

Concernant les frais de viabilisation supplémentaires des collèges, l'analyse de leurs fonds de roulement (FDR) au 01/09/2024 permet de revoir notre dépense à la baisse de 15 000 €.

Je vous propose un virement de :

- 7 000 € pour pallier les dépenses d'entretien des bâtiments jusqu'à la fin de l'année,
- 8 000 € pour payer les dépenses afférentes à un marché d'étude d'opportunité et de faisabilité d'une légumerie.

Investissement

Recettes

- **Dotations de Soutien à l'investissement des Départements (DSID)**

Suite à un réajustement du planning de versement de la subvention en lien avec l'avancement des travaux, je vous propose :

- DSID « collèges » :
 - Un report de recette de 53 410 € de 2024 sur 2025 concernant la subvention pour les travaux au collège Val d'Arros à Tournay (travaux d'étanchéité et installation de panneaux photovoltaïques)
 - Une diminution d'inscription de 57 134 € car les montants des travaux sont inférieurs au montant maximum subventionnable, sur les opérations suivantes :
 - - 16 432 € pour la rénovation thermique du collège Paul Eluard à Tarbes
 - - 40 702 € pour la rénovation thermique du collège Voltaire à Tarbes

- DSID « bâtiments routiers » :
 - Un report de recette de 22 891 € de 2024 sur 2025 pour la subvention des panneaux photovoltaïques de l'agence des routes de Lourdes

- DSID « bâtiments départementaux » :
 - Un report de recettes de 280 500 € de 2024 sur 2025 pour la subvention relative à la rénovation des réseaux et voiries du parking de l'Hôtel du Département.
 - Une diminution d'inscription de 12 680 € pour la mise en accessibilité de la Maison des sports (ancien site des Bigerrions à Tarbes) car le montant des travaux est inférieur au montant maximum subventionnable.

➤ Subvention équipement communes

Suite à une demande de la Mairie de Tarbes, je vous propose un report des recettes de 2024 sur 2025 pour 9 256 € concernant la subvention de la Mairie de Tarbes, relative à sa participation à l'investissement pour le matériel de cuisine du collège Massey.

Dans le cadre des travaux menés par le Département sur le bâtiment des logements du collège d'Arreau, la commune participe financièrement en tant que copropriétaire. Je vous propose d'inscrire cette participation pour un montant de 12 720 €.

➤ Subvention Syndicat Départemental d'énergie (SDE)

Suite à l'octroi d'une subvention par le SDE pour l'étude de faisabilité de la géothermie au collège Massey à Tarbes, je vous propose d'inscrire la recette pour un montant de 24 372 €.

Investissement

Dépenses

L'ensemble des mouvements ci-dessous relatifs aux bâtiments et au mobilier engendre une baisse de 1 240 000 € sur l'exercice 2024 :

- Infrastructures et bâtiments : - 1 292 129 €
- Moyens généraux : +52 129 €

➤ Collèges

Les tableaux ci-après retracent les modifications proposées pour tenir compte des évolutions de calendrier et de coûts. Au final, les deux opérations qui seront abondées les années suivantes sont :

✓ Rénovation thermique au collège Victor Hugo :

Le calendrier des travaux a été revu et le coût du projet a été augmenté. Les 220 000 € complémentaires sont issus d'opérations pour lesquelles le coût des travaux est moindre. Ils sont inscrits sur l'exercice 2025. Sur cette même opération, je vous propose de décaler 130 000 € de 2024 sur l'exercice 2025.

✓ Chaufferie et géothermie du collège Massey :

Création d'une opération spécifique chauffage et géothermie de 450 000 €, montant financé notamment par des prélèvements sur des opérations pour lesquelles le coût des travaux est moindre. Pour 2024, je vous propose d'inscrire 25 000 € de CP pour cette opération qui s'étalera sur 2025 et 2026.

AP		Variation AP	Variation CP 2024	Incidence pluriannuelle		Observations	
INFBATDPTX 2020-1	Bâtiments éducation	0					
	Collège Lannemezan réhabilitation		-90 000			Appel d'offre inférieur aux estimations	
	Collège Desaix réhabilitation		-70 000			Appel d'offre inférieur aux estimations	
	Collège P.Eluard réhabilitation		-60 000			Appel d'offre inférieur aux estimations	
	Collège V. Hugo production thermique				220 000	CP 2025	Opération revue à la hausse : redéfinition du périmètre de l'opération en intégrant le pilotage et des appareils plus adaptés
				-130 000	130 000	CP 2025	Ajustement calendrier de paiement
	Collège P.Eluard réhabilitation		-60 000			Appel d'offre inférieur aux estimations	
	Collège Voltaire rénovation thermique		-70 000			Solde fin d'opérations	
	Collège V Hugo réhabilitation		-50 000			Appel d'offre inférieur aux estimations	
	Collège V Hugo isolation des combles		-50 000			Appel d'offre inférieur aux estimations	
	Collège Massey géothermie		25 000				Nouvelle opération spécifique chaufferie
					355 000	CP 2025	
					70 000	CP 2026	
	Collèges GE/GR				-220 000	CP 2028	
	Collèges installations agencements		-7 426				Travaux imprévus de mise en sécurité de la centrale incendie à la cité scolaire de Sarsan
Collèges acquisitions matériels techniques		-10 566					
Cité scolaire GE/GR		17 993					
Collège Lannemezan production thermique		20 000		-20 000	CP 2025	Etude faisabilité débute en 2024	

➤ Bâtiments routiers

Les ajustements sont liés à l'actualisation du calendrier des opérations

AP		Variation AP	Variation CP 2024	Incidence pluriannuelle		Observations
INFBATDPTX 2020-3	Bâtiments routes	0				
	ADR Maubourguet rénovation toiture		-20 000	20 000	CP 2025	Décalage calendrier
	CE Argelès rénovation		20 000	-20 000	CP 2025	Décalage calendrier
	ADR Arreau garage acquisition		-150 000	150 000	CP 2025	Report de l'acquisition

➤ Bâtiments sociaux

Je vous propose de transférer 16 320 € prévus pour le réaménagement général du bâtiment de la place Ferré vers l'aménagement du rez-de-chaussée de ce bâtiment.

AP		Variation AP	Variation CP 2024	Incidence pluriannuelle		Observations
INFBATDPTX 2020-6	Bâtiments sociaux					
	Place Ferré parking		-40 000	40 000	CP 2025	Décalage calendrier de travaux
	Place Ferré réaménagement RDC		-37 200			Réaménagement zone accueil : transfert du compte « construction » vers le compte « aménagement »
	Place Ferré RDC agencement aménagement		16 320			

➤ Nouveau bâtiment archives et bâtiment gendarmerie

AP		Variation AP	Variation CP 2024	Incidence pluriannuelle		Observations
INFBATDPTX 2020-8	Archives Tenot restructuration					
	Archives Tenot travaux parcelle phase 2		-165 000	165 000	CP 2025	Décalage calendrier de travaux

AP		Variation AP	Variation CP 2024	Incidence pluriannuelle		Observations
INFBATDPTX 2020-10	Bâtiments gendarmerie					
	Bât. gendarmerie logement thermique		-29 000	173 000	CP 2025	Opération de rénovation thermique des logements soldée
			-144 000			Décalage des travaux

➤ Bâtiments « Administratifs »

Je vous propose de modifier les prévisions relatives au réaménagement du bâtiment 11 rue Gaston Manent

AP		Variation AP	Variation CP 2024	Incidence pluriannuelle		Observations
INFBATDPTX 2020-11	Bâtiments administratifs					
	Manent R4R1RDC data center		-41 039			11 Manent rénovation intérieure : transfert de « construction » vers « aménagement et agencement »
	11 Manent HPTE agencement		9 790			
	6 P parking - réaménagement		-177 000	177 000	CP 2025	Décalage des travaux

➤ Moyens généraux

Contrairement aux modifications ci-dessus, il s'agit ici d'augmenter à la fois l'AP et les CP.

AP		Variation AP	Variation CP 2024	Incidence pluriannuelle		Observations
MOYGEN 2020-3	Moyens généraux					
	Acquisition matériels bureau mobilier	52 129	52 129			pour les opérations du 11 Manent rénovation intérieure et de la DSD zone accueil : transfert du compte « construction » vers le compte « acquisition »

4^{ème} commission - Jeunesse, vie associative et cadre de vie

Section	Budget total	DM2 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	5 819 961 €		5 819 961 €	-
Investissement	2 773 949 €	-212 520 €	2 561 449 €	-7,7 %
Total des dépenses	8 593 910 €	-212 520 €	8 381 410 €	-2,5 %

En 4^{ème} commission, cette DM consiste uniquement à reporter des CP d'investissement 2024 sur les exercices futurs en raison d'une nouvelle programmation des opérations ANRU et PLAI bailleurs sociaux.

ANRU Rénovation urbaine (AP SOLIDTER 2020/5)

L'opération ANRU Lourdes a pris du retard en raison d'un appel d'offres infructueux. Il convient d'ajuster les crédits de paiement au plus près de la programmation des opérations sur la période 2024 à 2030 sur la base de modalités de financement suivantes : 50% au démarrage des travaux et 50% à la livraison.

Dans ce cadre, je vous propose de reporter 189 500 € de CP 2024 vers 2025 et suivants.

PLAI bailleurs sociaux 2022-2026 (AP SOLIDSOC 2022/1)

Concernant le soutien aux bailleurs sociaux pour la construction et/ou la réhabilitation de logements sociaux, un point d'étape a été fait avec l'OPH et Midi Logement sur la programmation et l'échéancier des opérations (4 logements OPH à Bagnères-de-Bigorre, 19 logements Midi Logement à Saint-Lary-Soulan) qui entraîne un ajustement de crédits de paiement.

Je vous propose de reporter 23 020 € de CP 2024 vers 2025 et suivants.

5^{ème} commission - Finances, ressources humaines, numérique

Section	Budget total	DM2 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	190 806 476 €	4 550 700 €	195 361 394 €	+2,3 %
Investissement	87 321 977 €	1 712 831 €	89 034 807 €	+2,0 %
Total des dépenses	278 128 453 €	6 263 531 €	284 391 983 €	+2,3 %

En 5^{ème} commission, en dépense (hors dépenses imprévues qui viennent gonfler la colonne « DM2 proposée » ci-dessus), cette DM consiste notamment à abonder la subvention à la MDEF (+ 110 000 €) et à procéder à des virements au sein des lignes DRH.

De plus, des notifications de l'Etat permettent d'actualiser certaines recettes (+2,3 M€) et dépenses (-0,5 M€).

Fonctionnement

Ajustement de recettes

Suite aux notifications reçues des services de l'Etat en juillet et en août 2024, je vous propose d'actualiser les recettes suivantes :

- Dotation générale de décentralisation (DGD) : + 3 879 €
- Dispositif de compensation péréquée (DCP) : + 981 781 €
- Péréquation des droits de mutation à titre onéreux : face aux difficultés financières croissantes des Départements, et notamment la baisse de leur produit DMTO, le Comité des Finances Locales (CFL) a décidé de mettre en répartition la réserve nationale du fonds de péréquation constituée sur les années antérieures. Cela a pour effet de diminuer la contribution du Département à ce fonds de 522 885 € et d'augmenter sa recette de 1 270 344 €. Par rapport au BP, le solde net pour ce fonds de péréquation est donc augmenté de près de 1,8 M€.

Au total, ces différents ajustements entraînent une augmentation des recettes de 2 256 004 €.

Crédits nouveaux

- Budget annexe de la maison départementale de l'enfance et de la famille (MDEF) :
+ 110 000 €

Afin d'assurer la continuité du service, 110 000 € supplémentaires sont nécessaires pour financer d'une part des remplacements par du personnel intérimaire (90 000 €) et d'autre part des charges à caractère général notamment d'alimentation (20 000 €). Des explications plus détaillées sont données dans le rapport explicatif de la DM1 du budget annexe de la MDEF.

➤ DRH

Un certain nombre de virements, détaillés dans l'annexe n°1, sont nécessaires pour ajuster les enveloppes de la DRH :

- Transfert de 650 000 € du chapitre 017 « RSA » vers le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés »
- Transfert de 40 000 € du chapitre 017 « RSA » vers le chapitre 011 « charges à caractère général » pour répondre aux demandes de prestations sociales (frais de garde des enfants de moins de 3 ans, centres de loisirs) et de frais de déplacement
- Transfert de 10 000 € du chapitre 017 « RSA » vers le chapitre 011 « charges à caractère général » pour payer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une prestation sociale complémentaire prévoyance.

Equilibre des sections

En fonctionnement, l'excédent de recettes permet d'abonder de 4,4 M€ l'enveloppe « augmentation prévisionnelle de dépenses » ce qui la porte à 13,3 M€, et d'augmenter le virement à la section d'investissement de 0,6 M€, pour un total de 50 M€.

Ce virement de section permet de réaliser l'équilibre de la section d'investissement en augmentant l'enveloppe des travaux d'urgence de 1,7 M€, ce qui la porte à 3 M€. Ces crédits permettront de faire face aux dépenses liées aux crues en cours de chiffrage, qui devraient avoisiner 2 M€.

Actualisation des autorisations de programme

- Le cumul de l'ensemble des mouvements sur les AP/CP est de :
 - En AP : + 52 129 €
 - En CP 2024 : - 1 452 520 €

- Les AP ci-dessous sont clôturées, les opérations correspondantes étant terminées :
 - AP 5ENR 2019/1 énergies renouvelables
 - AP 5AEP 2017/3 eau potable et assainissement 2019.

L'annexe n° 2 présente de manière simplifiée la totalité des AP/CP modifiés par la DM.

Fongibilité des crédits de paiement de l'exercice :

1/ Suite au passage à la nomenclature M57, une délibération du 6 octobre 2023 de l'assemblée départementale a donné au Président la faculté de procéder à des virements inter-chapitres au sein de chaque section, à l'exclusion des crédits de dépenses de personnel (paye), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section.

Je vous informe donc du virement inter-chapitres suivant :

- 370 000 € pour commander et payer par avances (chapitre 23) à la centrale d'achat UGAP à laquelle nous achetons du matériel roulant. Ce montant a été prélevé au sein de la même AP, sur le chapitre 21 consacré aux acquisitions.

2/ En outre, je vous informe du virement intra-chapitre et inter-AP suivant :

- 350 000 € pour répondre à des demandes de paiement du FAR 2022 arrivées plus tôt que prévu. Ce montant a été prélevé sur le FAR 2023